

Section 0 - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)



Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Référence de la DRP : S_DAF_107024

Avis n° 2025-ARMP/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 14.07.2025

Objet : Recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des membres du conseil de régulation et du Personnel de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au titre de l'année 2025 publié sur le portail web des marchés publics, le 22 avril 2025.
2. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer son fonctionnement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au « *Recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture sanitaire des membres du conseil de régulation et du Personnel de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics* ».
3. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les services relatifs à l'assurance maladie du personnel ainsi que des membres du Conseil de Régulation répartis en un seul lot. Les services du présent marché sont à exécuter en accord-cadre sur une période de trois (03) ans.
4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Anciennes Entreprises

- Capacité technique :

- être une compagnie d'assurance installée en République du Bénin et être spécialisée dans le domaine d'assurance santé groupe justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- disposer de l'agrément d'exercice en assurance santé groupe délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en original ou en copie légalisée ;
- avoir des accords de partenariat avec des formations sanitaires et des pharmacies couvrant tout le territoire béninois ;
- avoir réalisé, au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) et même de l'année en cours, au moins deux (02) marchés d'assurance santé groupe justifiés par les copies légalisées des attestations de



✓



- bonne fin d'exécution et/ou service fait assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ; en copies simples signés par les autorités contractantes ou leurs représentants (administration publique, sociétés, offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;
- fournir une liste de personnel affecté à l'exécution du marché dont les qualifications sont spécifiées à la sous-section C ; critères d'évaluation et de qualification et le justifier par des preuves des expériences et de qualifications professionnelles.

- Capacité financière :

- disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou d'une possibilité de lignes de crédits à hauteur de : **deux millions (2 000 000) F CFA**, justifiés par une attestation d'une banque agréée ou ayant un correspondant au Bénin ou une institution financière agréée au Bénin ;
- avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) au moins égal à **vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA**, justifié par les états financiers établis dans la forme prescrite par la liste des pièces à joindre à la DRP.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- Capacité technique :

- être une compagnie d'assurance installée en République du Bénin et être spécialisée dans le domaine d'assurance santé groupe justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- disposer de l'agrément d'exercice en assurance santé groupe délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en original ou en copie légalisée dans un tribunal ;
- avoir des accords de partenariat avec **des formations sanitaires et des pharmacies couvrant tout le territoire béninois** ;
- fournir les preuves que le **Directeur général et au moins un Directeur technique** ont travaillé pendant au moins dix (10) ans dans une compagnie d'assurance (fournir les attestations de travail ou certificats de travail en original ou en copie légalisée dans un tribunal) ;
- fournir la preuve, documentation à l'appui (attestation ou certificat de travail en original ou en copie certifié conforme à l'original), que l'entreprise dispose d'un département santé ayant un personnel composé de :

- 
- au moins un **médecin conseil** possédant une expérience minimale de dix (10) ans en médecine et ayant assuré le suivi d'au moins trois (03) contrats d'assurance santé groupe (fournir une attestation en original ou en copie légalisée dans un tribunal, signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis) ;
 - au moins **quatre (04) cadres de niveau master** en assurance, en économie, en finance, en comptabilité avec au minimum cinq (05) années d'expérience dans le domaine de l'assurance santé groupe et ayant géré au moins trois (03) contrats d'assurance santé groupe (fournir une attestation en original ou en copie légalisée dans un tribunal, signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis)

Voir les détails dans la sous-section C ; critères d'évaluation et de qualification et le justifier par des preuves des expériences et de qualifications professionnelles.

- Capacité financière

- disposer d'Avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou d'une possibilité de lignes de crédits à hauteur de : **deux millions (2 000 000) F CFA**, justifiés par une attestation d'une banque agréée ou ayant un correspondant au Bénin ou une institution financière agréée au Bénin ;
- fournir le bilan d'ouverture et les états financiers des années d'existence, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;
- fournir une assurance des risques professionnels conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission.

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

5. Le délai de réalisation du présent marché est de **douze (12) mois** reconductible à la satisfaction de l'autorité contractante sur une période de **trois (03) ans maximum**.
6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 dudit Code.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARMP (5^{ème} étage) et prendre

connaissance du dossier de demande de renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-après : *5^{ème} étage de l'immeuble Christophe MONTCHO abritant la BOA, quartier Gbégamey, Rond-point de la Place BULGARIE, Email : Adresse électronique professionnelle de la PRMP : lguedje@armp.bj, 08 BP 0791 Tri-postal Cotonou, Bureau B-502, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures 30 minutes dans la matinée et de 14 heures à 17 heures 30 minutes dans l'après-midi.*

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande de renseignements et de prix à compter du **0 JUIL 2025** Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics *Secrétariat de la PRMP, 5^{ème} étage de l'immeuble Christophe MONTCHO abritant la BOA, quartier Gbégamey, Rond-point de la Place BULGARIE, 08 BP 0791 Tri-postal Cotonou Bureau B-502*. Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par **Courrier express**. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj ou obtenu par voie électronique **à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.**

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : *ARMP, 5^{ème} étage de l'immeuble Christophe MONTCHO abritant la BOA, quartier Gbégamey, Rond-point de la Place BULGARIE, 08 BP 0791 Tri-postal Cotonou, Bureau B-502*, au plus tard le **22 JUIL 2025** à 10 heures précises.

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : *Salle de conférence de l'ARMP, 4^{ème} étage, Bureau A-420, de l'immeuble Christophe MONTCHO, abritant la BOA, quartier Gbégamey, Rond-point de la Place BULGARIE, 08 BP 0791 Tri-postal Cotonou* le jour du dépôt à **10 heures 30 minutes** (Heure de Cotonou, Bénin).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux cent trente-un mille quatre cents (231 400) francs CFA.**

En ce qui concerne les micros petites et moyennes entreprises, la garantie de soumission peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

12. Les offres seront valides pour une période de **trente (30) jours calendaires** à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Cotonou, le 04 JUIL 2025

La Personne Responsable des Marchés Publics,



ARMP / CCMP
Bon à Lancer